



DATE : 15 décembre 2021

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Nathalie Pires

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Alexandre Vonlanthen, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier et Alex Glardon

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Nathalie Pires
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 septembre 2021
3. Budgets 2022

Pour tous les points suivants : - présentation
 - rapport de la Commission financière
 - approbation

3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit pour l'équipement des salles de classes en matériel informatique et écrans tactiles
- 3.1.2. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement « centre village » de Cugy incluant un avant-projet d'école primaire (parcelle 170)
- 3.1.3. Augmentation de la demande de crédit pour l'étude de mobilité
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour la réfection du pont de la Petite-Glâne
- 3.1.5. Demande d'un crédit pour la réfection du chemin du Lat à Cugy
- 3.1.6. Demande d'un crédit pour l'achat de véhicules et machines pour la voirie
- 3.1.7. Demande d'un crédit pour la récupération des eaux claires du chemin de remaniement (Amélioration Foncière) de Vesin
- 3.1.8. Augmentation de la demande de crédit pour l'assainissement de la Ruelle du Bugnon
- 3.1.9. Demande d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif du quartier des Echelettes et des Esserts
- 3.1.10. Demande d'un crédit pour l'assainissement des décharges de Cugy et Vesin

3.2. Budget de fonctionnement

4. Présentation et approbation du Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

DATE : 15 décembre 2021

5. Passation au Conseil Communal de :
 - 5.1. Postulat « Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale » : présentation
 - 5.1.1. Présentation
 - 5.1.2. Vote pour changement de postulat à proposition
 - 5.1.3. Vote pour passation au Conseil Communal
 - 5.2. Proposition « Possibilité d'acquisition de la parcelle no 1058 dans le périmètre du « Château » »
 - 5.2.1. Présentation
 - 5.2.2. Vote pour passation au Conseil Communal
6. Informations communales
7. Divers

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE NATHALIE PIRES

Mme la Présidente Nathalie Pires salue M. le Syndic, les membres du Conseil Communal et du Conseil Général, la presse et le public et les remercie pour leur présence pour notre 39^{ème} séance du Conseil Général de Cugy-Vesin. Nous sommes au complet, pas d'excusés, ce qui veut dire que notre Conseil Général se compose de 30 membres, le quorum est atteint et la majorité est à 16 personnes. Les 4 scrutateurs de notre séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey. Elle propose de commencer par des félicitations à M. David Marti ainsi qu'à son épouse pour la naissance de leur petit garçon Emile, qui s'annonce déjà futur conseiller général puisqu'il est né le 22 septembre 2021 lors de notre dernière séance. Félicitations également à nos représentants au Grand Conseil en la personne de Mme Nadia Savary, ancienne syndique, et M. Pierre-André Grandgirard du groupe « Equilibre ». Depuis notre séance du 22 septembre dernier, nous avons à la coprésidence de la commission climat-énergie, MM. Marc Sommer du groupe « Equilibre » et M. Jonas Saugy du groupe « Unité communale ». Félicitations à toutes ces personnes.

Notre séance de ce soir porte essentiellement sur les budgets et afin de gagner en efficacité elle invite les participants à prendre la parole sous la forme suivante : *Mme la Présidente, chers toutes et tous.*

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail, par avis dans la FO et par affichage aux piliers publics communaux. Elle demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, la séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire et administratrice des finances Sylvia Bersier pour la qualité et précision dans la rédaction de ce procès-verbal.

3. BUDGETS 2022

3.1. Budget d'investissements

DATE : 15 décembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable des finances.

M. Alexandre Vonlanthen souhaite ne pas faire un grand discours ce soir sur les finances, les documents reçus sont assez explicites et pas mal d'informations ont été données lors des dernières séances du Conseil Général sur les investissements. Il rappelle tout de même différents articles et définitions de la loi et du règlement sur les finances à savoir :

- **Crédit** (art. 24 LFCo) : c'est une autorisation octroyée à l'organe exécutif de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers pour un montant déterminé. Le Conseil Communal reçoit une enveloppe pour un objet et c'est à lui de choisir ce qu'il achète ou investit dans ce cadre.
- **Crédit d'engagement** (art. 25 ss LFCo) : c'est une autorisation de procéder à une dépense nouvelle, unique ou périodique, pour un objet déterminé. Dépense nouvelle qui excède le seuil de compétence communale selon l'article 4 du règlement des finances communales dont le seuil est de Fr. 150'000.-.

Des cas concrets de ces types de crédit ce soir :

- 1) Un crédit d'étude est un crédit d'engagement permettant l'estimation de l'ampleur et des conséquences financières de grands projets futurs comme dans le point 3.1.2. pour la parcelle 170.
- 2) Un crédit d'ouvrage est un crédit d'engagement destiné à un projet individuel et qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé comme pour le point 3.1.4. pour le pont de la Petite-Glâne.
- 3) Un crédit cadre est un crédit d'engagement destiné à plusieurs projets individuels présentant un lien objectif entre eux et réunis dans un programme qui autorise la dépense jusqu'à concurrence du montant fixé et là le point 3.1.3. est en lien avec ça car si ce crédit est voté, à la suite de ce crédit il y aura plusieurs ouvrages qui seront peut-être à faire et plutôt que de le faire par secteur, certainement que le Conseil Communal fera un crédit cadre pour un montant global pour ce sujet.

Les points clés du budget d'investissements sont :

- Nouveaux crédits pour 2022 : Fr. 1'551'600.--
- Reports de crédits précédemment votés : Fr. 1'656'900.--
- Total des crédits : Fr. 3'208'500.--
- Pour rappel la capacité d'emprunt n'est plus calculée par le canton mais nous allons tout de même continuer à la calculer à l'interne et pour rappel, en 2019, la capacité d'emprunt de la commune était de Fr. 18'789'356.81. Cela fera désormais partie du CCI (certificat de contrôle interne) selon la loi sur les finances.

Mme la Présidente remercie M. Vonlanthen et nous informe que par souci de clarté les investissements seront présentés et votés séparément et par soucis d'efficacité, M. Daniel Chassot, de la commission financière, nous donnera son préavis une seule fois pour tous les investissements.

M. Daniel Chassot nous précise qu'afin d'alléger la prise de parole durant la séance du Conseil Général, la commission financière donne un seul préavis portant sur le budget d'investissement 2022 dans sa globalité. Pour rappel, la commission financière a pour mission d'examiner le budget sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

DATE : 15 décembre 2021

Avec la mise en application de MCH2, le Service des communes ne remet plus d'analyse sur la capacité d'investissement et la marge d'autofinancement des communes. Les amortissements du patrimoine administratif sont désormais calculés sur la base de la durée de vie des biens, selon un tableau de référence publié par le Service des communes.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2022, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 3'208'500.--. Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés les années précédentes, pour des investissements non réalisés ainsi que des nouveaux postes pour un investissement de Fr. 1'551'600.--, soit 48.36 % du total des investissements. Les estimations des nouveaux investissements ont été faites de manière prudente et calculées en tenant compte d'une fourchette de prix plutôt haute.

Les messages du Conseil Communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications précises quant aux nouveaux investissements prévus. Sur la base de son analyse, la commission financière donne un préavis favorable pour tous les nouveaux investissements. Le financement proposé est d'une part assuré par les liquidités de la Commune pour Fr. 348'600.-- et d'autre part par un emprunt bancaire de Fr. 1'203'000.--. Les frais financiers liés à cet emprunt sont reportés au budget de fonctionnement : intérêts 1 % et amortissement de 1.25% à 10 %, pour un montant total de Fr. 65'192.50.

En conclusion, sur la base de son analyse et des documents fournis, la commission financière peut déclarer que la capacité d'investissement de la commune correspond au budget proposé et que ce dernier est supportable par notre commune. La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget d'investissement 2022 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie la commission financière pour son rapport et passe les investissements point par point.

3.1.1. Demande d'un crédit pour l'équipement des salles de classes en matériel informatique et écrans tactiles

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à Mme Marie-Madeleine Marcuard, responsable du dicastère.

Mme Marie-Madeleine Marcuard nous donne quelques informations concernant cette demande de crédit. Cet équipement comporte des ordinateurs et des tablettes qui sont le renouvellement du parc informatique avec l'achat de 16 PC, 10 tablettes et un PC pour la Directrice. Actuellement nous avons 10 PC et 10 tablettes qui datent des années 2014-2015 et il n'est plus possible de faire des mises à jour au niveau du système d'exploitation et de la sécurité informatique et cela laisse la porte ouverte à des problèmes de sécurité, d'utilisation et la maintenance ne peut plus être assurée. En 2021 nous avons acquis 4 PC pour les élèves et le but est de compléter à 20 PC dont 10 iront à Vesin car actuellement il n'y en a pas. L'optique du Conseil Communal est d'homogénéiser le parc informatique dans le monde Microsoft Android. D'autre part, il est prévu d'acquérir 3 écrans tactiles avec volets qui seraient sur des supports réglables en hauteur ceci pour les classes de 1H et 2H. Les trois classes seront équipées car même s'il y a l'alternance les classes sont toujours occupées par soit les 1H, soit les 2H et les volets serviront à l'apprentissage de la graphomotricité. Il est à préciser que dans ce montant est également prévu l'installation et la formation.

Pour notre commune cela représente un montant de Fr. 70'000.- financé par les liquidités de la commune.

DATE : 15 décembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement. Ceci n'étant pas le cas, elle donne la parole aux représentants des groupes.

Mme Corinne Rey nous informe que le groupe « Unité communale » tient à remercier Mme Sylvia Bersier et l'administration pour l'excellent travail de préparation des documents en particulier avec les contraintes du nouveau système MCH2. Le groupe « Unité communale », lors de sa séance de préparation, a pris connaissance du budget d'investissements et accepte à l'unanimité des personnes présentes toutes les demandes de crédits des points 3.1.1. à 3.1.10.

M. Laurent Overney nous informe que lors de sa séance de préparation, le groupe « Unis pour Cugy » a examiné avec la plus grande attention cette demande de crédit pour le renouvellement du parc informatique de nos écoles et l'équipement des classes de 1H et 2H en écran tactile. Au sujet de la première tranche de Fr. 31'000.- demandé pour le renouvellement de PC et tablettes, l'avis de son groupe est mitigé face au montant mis en rapport avec le nombre de machines. Pour la deuxième tranche, les membres du groupe se demandent s'il est vraiment judicieux et raisonné de dépenser Fr. 32'500.- pour 3 écrans tactiles avec volets latéraux pour équiper des salles de 1 et 2H. En effet nous avons affaire avec des enfants de 4 à 5 ans qui ne passent que quelques heures d'école par semaine avec leurs camarades avant tout pour apprivoiser les règles de vie au sein d'un groupe ainsi que l'apprentissage par le jeu et la communication. Ces instants précieux leurs permettent également de s'abstraire de l'emprise des écrans domestiques. Ils ne sont pas contre la modernisation de l'enseignement mais il apparaît souhaitable qu'à cet âge, où les jeunes sont déjà très exposés aux écrans en tout genre, que l'école fasse preuve de retenue envers ces zones d'intérêt. Il paraît possible et envisageable de donner un enseignement plus conventionnel. Renseignements pris, il n'est pas obligatoire d'équiper ces degrés de classes avec de tels appareils. Au vu de la configuration des locaux, sur le même étage, ils estiment qu'un seul écran pour les trois classes, soit par rotation entre les salles, soit par mobilité de l'appareil serait suffisant pour notre cercle scolaire. En conclusion et en dépit du bien-fondé de ce poste, ils n'approuvent pas ce point soumis à votation et demandent sa reconsidération ainsi que son report au prochain Conseil Général en discernant l'essentiel du superflu.

Mme Susanne Zeller nous informe que le groupe « Equilibre » est favorable à l'investissement proposé au point 3.1.1. En effet, le PER propose l'introduction numérique à partir de la 1H et ce dès 2023-2024 donc il est nécessaire d'équiper les différentes classes de 1 et 2H et selon la proposition du groupe précédent d'un écran mobile, cela semble bien peu compatible avec la configuration actuelle du Château.

Le groupe « Alliance de gauche » ne souhaite pas s'exprimer.

Plus de questions ou interventions, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 70'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 7 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.1.2. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement « centre village » de Cugy incluant un avant-projet d'école primaire (parcelle 170)

DATE : 15 décembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général pour réaliser une étude de potentiel constructible et d'affectation de la parcelle n°170 rue du Château, centre du village Cugy et ses environs. Dans un premier temps, le Conseil Communal va mandater un bureau d'architectes pour nous accompagner dans une étude préliminaire afin de développer un ensemble cohérent sur cette surface totale de 3'332 m², en tenant compte de l'environnement direct, comme le château, la place de jeux mais aussi des constructions actuelles et futures aux abords de cette parcelle.

Cette étude doit également permettre d'étudier les affectations possibles (école, crèche, accueil extrascolaire, appartements protégés, parking, local de voirie, etc...). Elle doit permettre au Conseil Communal, puis au Conseil Général de prendre position sur les affectations, les contraintes, le cadre budgétaire, le planning intentionnel et l'échelonnement des projets sur ce site.

Après cette étude préliminaire, nous pourrions définir la meilleure suite de procédure à donner, en tenant compte de la temporalité des projets (MEP urbanistique sans suite de mandat, MEP avec suite de mandat partiel, concours d'architecture, ...)

L'enveloppe tient compte de cette étude préliminaire et de la procédure retenue pour la concrétisation d'un projet d'école primaire, avec un nombre de classes à construire, ainsi que l'établissement du devis général d'investissement y relatif à présenter au Conseil Général en temps voulu.

A la charge de la commune, le montant est de Fr. 300'000.- financé par un emprunt bancaire en 2022. Frais financiers au budget de fonctionnement : Fr. 12'000.- composés d'un intérêt de 1% Fr. 3'000.- et d'un amortissement de 3% Fr.9'000.-.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement. Elle invite les groupes à se prononcer.

M. Marc Sommer nous informe que le groupe « Equilibre » soutient cette demande de crédit et soulève toutefois qu'il est indispensable de réaliser une étude de qualité afin de viser juste pour les prochains investissements. Par réaliser, il faut se poser la question de la suite que nous devons prendre et de la trajectoire que nous voulons entreprendre. En effet le village de Cugy a deux axes principaux qui sont perpendiculaires, premièrement la Grand-Rue et deuxièmement l'axe constitué de la Rte de Fétigny et de la Rte de Bussy. La parcelle 170 est littéralement au centre de cette croix. Dans un rayon de 200 mètres on trouve l'essentiel de nos moyens de transports et de nos commerces, ce qui montre l'importance stratégique de cette parcelle 170 et son affectation. D'autant plus et si l'on réfléchit à demain, d'après les projections démographiques cantonales, notre région devrait subir une forte augmentation de la population ces prochaines décennies, elles prévoient un accroissement de 28% pour l'ensemble du district d'ici 2045 et Cugy se positionne, par ses infrastructures et son nouveau CO comme un pôle d'importance. Aujourd'hui pour une population d'environ 1800 habitants, cela représenterait pour notre commune l'accueil d'au moins 500 personnes supplémentaires dans les 20 à 25 prochaines années. Avec une taille moyenne de 2,2 habitants par ménage cela fera 230 nouveaux logements à construire d'une manière ou d'une autre et Cugy se doit de se développer d'une manière durable. De plus selon un article publié fin juin par le 24 heures, le Landi Centre Broye a également planifié d'importants investissements à Cugy et projette la construction d'une halle de 1200 m² sur de la surface bâtie. La position actuelle à côté de la gare devrait donc également évoluer ces prochaines décennies. Il semble donc important d'en tenir compte dans le processus de réflexion. Tout ceci pour dire que selon lui, la portée de l'étude doit être plus large que cette seule parcelle et ses environs directs et doit prendre en compte également le développement futur de la

DATE : 15 décembre 2021

commune, de la zone gare et bien sûr des synergies avec la parcelle 170. Le projet actuel dans un premier temps d'une école primaire, il va de soi que les infrastructures scolaires existantes à Cugy devront également être prises en compte dans le dimensionnement du projet. Les dernières années ont montré aussi que nous devons faire preuve de plus de flexibilité et de résilience, les besoins et usages peuvent changer drastiquement et même à l'échelle de quelques semaines, les infrastructures publiques devront être réfléchies et dimensionnées en conséquence et par étape raisonnable, un des enjeux d'étude sera certainement de déterminer l'emplacement le plus approprié du ou des bâtiments et prendre également en considération que le terrain est très rare et que les besoins sont de plus en plus importants. Le carrefour entre la Grand-Rue, la Rte de Fétigny et la Rte de Bussy est le centre névralgique du trafic du village, l'améliorer est également une possibilité intéressante à considérer.

M. Noam Berchier déclare ses liens d'intérêt. Il est architecte responsable du bureau Atelier Berchier à Fribourg et son bureau a été appelé à déposer une offre d'honoraires pour une étude préliminaire sur cette parcelle. Même si cette étude est mise en concurrence et qu'elle n'est pas acquise, il y a un risque de conflit d'intérêts et à ce titre il est de son devoir de se récuser et il va donc s'abstenir de voter ce point.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 300'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.3. Augmentation de la demande de crédit pour l'étude de mobilité

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Guido Flammer, responsable des routes.

M. Guido Flammer nous informe que nous avons déjà un petit crédit de Fr. 25'000.- et nous avons fait faire une petite étude sur les chemins de remaniement qui ne nous a pas satisfaits. Un cahier des charges a été élaboré et nous avons fait une demande à deux bureaux qui font ce genre d'étude et nous arrivons à un devis entre Fr. 36'000.- et Fr. 42'000.-, d'où la demande d'un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.-, financé par les liquidités de la commune, pour faire une étude globale sur tous les points mentionnés dans le message.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 20'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.4. Demande d'un crédit pour la réfection du pont de la Petite-Glâne

DATE : 15 décembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe que pour ce pont, une analyse a été faite et nous sommes actuellement en train de faire faire un devis par un ingénieur pour savoir comment on peut le faire et à quel prix. L'analyse a donné le prix de Fr. 530'000.- pour le remplacement ou de Fr. 240'000.- pour une réparation mais qui semble, selon l'ingénieur, sous-estimée et la variante à Fr. 530'000.- surestimée. On a de bonnes chances de pouvoir le réaliser pour un peu moins cher.

A la charge de la commune, le montant est de Fr. 530'000.- financé par un emprunt bancaire en 2022. Frais financiers au budget de fonctionnement : Fr. 18'550.- composés d'un intérêt de 1% Fr. 5'300.- et d'un amortissement de 2.5% Fr. 13'250.-.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 530'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.5. Demande d'un crédit pour la réfection du Chemin du Lat à Cugy

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe que les informations sont données dans le message. Beaucoup de personnes connaissent ce chemin qui est en très mauvais état d'où sa réfection. A la charge de la commune, le montant est de Fr. 60'000.- financé par les liquidités de la commune.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 60'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.6. Demande d'un crédit pour l'achat de véhicules et machines pour la voirie

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe que le Conseil Communal demande une enveloppe pour un montant global pour l'achat de différentes machines. A ce jour aucune machine n'a été choisie. Le détail des machines figure dans le message. Le plus important est la benne pour

DATE : 15 décembre 2021

charger le gazon car actuellement nous n'avons rien. L'auto-chargeuse que nous avons est passée sous le toit qui s'est écroulé à la décharge. Nous avons donc prévu une benne multilift, reste à voir si une benne suffit ou pas. La benne de 9,2 m³ coûte Fr. 6'500.-. Tout est encore en discussion et pour chaque investissement nous allons discuter et nous allons faire le mieux possible avec l'enveloppe accordée.

A la charge de la commune, le montant est de Fr. 300'000.- financé par un emprunt bancaire en 2022. Frais financiers au budget de fonctionnement : Fr. 33'000.- composés d'un intérêt de 1% Fr. 3'000.- et d'un amortissement de 10% Fr. 30'000.-.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 300'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.7. Demande d'un crédit pour la récupération des eaux claires du chemin de remaniement (Amélioration Foncière) de Vesin

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable des eaux.

M. Yannick Bersier nous informe que comme mentionné dans le message, le Conseil Communal demande un crédit d'investissement de Fr. 43'000.-, financé par les liquidités de la commune, pour créer une grille pour évacuer l'eau du chemin AF qui se situe en amont de la place de jeux de Vesin car actuellement il n'y a aucune grille sur ce chemin et on se rend compte que depuis que le cheminet a été construit pour accéder à la place de jeux nous avons régulièrement de l'eau qui descend sur ce petit chemin en gravier et cela crée des ornières. Afin d'éviter ce problème nous avons décidé de créer une grille ou un caniveau qui récupèrera l'eau de ce chemin ainsi que l'eau du chemin qui monte en direction de la ferme de M. Martial Bersier et de tirer une conduite de 125 m de long en direction de la grille existante côté Ménières pour évacuer ces eaux.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 43'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.8. Augmentation de la demande de crédit pour l'assainissement de la Ruelle du Bugnon

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère.

DATE : 15 décembre 2021

M. Yannick Bersier nous informe qu'en 2018 nous avons déjà voté un crédit de Fr. 150'000.- pour ces travaux. A cette époque il y avait le Groupe E Celsius qui participait car ils voulaient poser la conduite de gaz sous cette route et à ce moment là on s'est dit qu'on profiterait de ces travaux pour assainir et refaire le revêtement de cette route. Il y a eu une discussion sur la répartition des coûts entre la commune et le Groupe E Celsius. Mais comme maintenant les extensions de gaz sont interdites, la commune se retrouve seule pour effectuer ces travaux qu'elle souhaite maintenir puisqu'elle a un permis de construire et surtout vu l'état de la route, d'où la demande d'une augmentation de Fr. 73'000.- pour ces travaux. A la charge de la commune, le montant est de Fr. 73'000.- financé par un emprunt bancaire en 2022. Frais financiers au budget de fonctionnement : Fr. 1'642.50 composés d'un intérêt de 1% Fr. 730.- et d'un amortissement de 1.25% Fr. 912.50.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 73'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.9. Demande d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif du quartier des Echelettes et des Esserts

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère.

M. Yannick Bersier nous informe que ces quartiers sont actuellement en système unitaire et toutes les eaux vont actuellement dans les eaux usées. Nous devons donc, avec la nouvelle STEP, séparer ces eaux et traiter les eaux claires, d'où la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 120'000.-, financé par les liquidités de la commune, pour étudier la mise en séparatif de ces quartiers ; cela comprend le relevé des conduites, des profondeurs, les plans à l'exécution, les honoraires. Avec ces documents nous serons prêts à travailler sur l'exécution en 2024.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 120'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.10. Demande d'un crédit pour l'assainissement des décharges de Cugy et Vesin

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

DATE : 15 décembre 2021

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que si nous avons mis dans le titre « assainissement des décharges de Cugy et Vesin » c'est ce qui est mentionné dans le courrier du Service de l'environnement. C'est plus précisément une investigation technique ou un forage. Nous avons demandé au bureau Aba-Géol SA de nous faire un rapport afin de savoir ce que nous devons entreprendre pour l'assainissement de nos décharges, ceci conformément aux directives du Service de l'environnement. Ces rapports ont été transmis et validés par le SEn. La suite consiste à faire des forages pour déterminer la nature du terrain afin de définir les travaux à effectuer sur ces sites. Ces investigations sont subventionnées par la Confédération à raison de 40% et par le Canton à raison de 30%. Toutefois, pour bénéficier de ces subventions, le site ne devait être plus en activité depuis 1996, ce qui veut dire ne plus recevoir de matériaux comme de construction, ce qui n'est pas le cas de la décharge de Cugy. La décharge de Vesin rentre dans ce critère pour l'obtention des subventions.

A charge de la Commune Fr. 72'000.-, financé par les liquidités de la Commune, décomposé comme suit :

Montant total de l'investissement :

- Décharge de Cugy	Fr. 20'000.-
- Décharge de Vesin	Fr. 52'000.-
	<u>Fr. 72'000.-</u>
./. Subventions fédérales 40% (uniquement Vesin)	Fr. -20'800.-
./. Subventions cantonales 30% (uniquement Vesin)	Fr. -15'600.-
	<u>Fr. 35'600.-</u>
	=====

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet l'investissement de Fr. 72'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2. Budget de fonctionnement

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que c'est le budget du compte de résultat, le premier sous la réforme MCH2, ce n'est plus un budget de fonctionnement mais un budget du compte de résultat, détail qui a son importance, car ni dans la loi, ni dans le règlement on trouve budget de fonctionnement. Il nous donne quelques rappels sur le cadre légal. Trois règles de bases (art. 20 LFCo) :

- 1) Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
- 2) Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre.
- 3) Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Nous sommes dans ce troisième cas puisque nous avons un excédent de charges donc nous avons un déséquilibre ce qui veut dire :

- Excédent de charges : grève le capital propre / augmente le découvert au bilan

DATE : 15 décembre 2021

- Excédent de revenus : augmente le capital propre / amortit le découvert au bilan
- Découvert au bilan : doit être amorti au maximum sur cinq ans

Dans notre cas il n'y aura pas de découvert au bilan puisque nous avons une fortune et la perte est absorbée par le capital. A préciser toutefois que c'est bien joli d'avoir un capital lorsqu'on présente le bilan mais ce qui compte ce sont surtout les liquidités et il faut penser que durant 3 mois chaque année nous n'avons pas de rentrées financières dues aux impôts et il faut continuer à tourner. Donc prudence toujours avec ce subtil équilibre car on ne peut pas emprunter pour le ménage communal, on peut emprunter uniquement pour des investissements. Pour parler de crédit, nous avons le crédit budgétaire qui est l'autorisation de grever les comptes annuels pour un but déterminé jusqu'à concurrence du plafond fixé. En l'occurrence, le plafond fixé dans notre règlement communal est de Fr. 30'000.-, donc tous les investissements de moins de Fr. 30'000.- sont au budget du compte de résultat.

Quelques points clés :

- Total de charges : Fr. 7'252'042.75
- Excédent de charges prévu : Fr. 187'040.- avec un coefficient d'impôt à 85%
- Total des charges liées : 45.62% du total des charges (-2.16 points)

Total de couverture des taxes causales :

- Approvisionnement en eau : **96.02%**
- Traitement des eaux : **110.96%**
- Gestion des déchets : **71.68%**

Toutes ces informations sont données par le biais du message mais il tient à relever que l'on comprend mieux les différences entre les deux modes comptables maintenant que c'est du concret, la boursière a fait en sorte de pouvoir comparer les éléments du budget 2021 et 2022 avec les comptes 2020. Ce qui n'a pas été une mince affaire car il a fallu splitter non seulement les comptes mais aussi fouiller dans les factures et les différents paiements, c'est un énorme travail et pour cela il remercie la boursière pour ce travail. Et pour la petite histoire, la première question qui est venue de la commission financière, question qu'il avait prédite au Conseil Communal, elle se trouve sur la première page du budget de fonctionnement sous le poste « Traitements et jetons du conseil communal » on peut croire que le Conseil Communal s'est augmenté de plus de Fr. 20'000.- ce qui n'est pas le cas et cela provient de différents comptes et noms de rubriques qui ne correspondent pas à ce qui était connu auparavant et il rassure que le Conseil Communal ne s'est pas augmenté.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen pour ces informations et demande s'il y a des questions au sujet de ce budget.

Mme Vanessa Currat remercie M. Vonlanthen pour ces explications et demande, ce qui peut être intéressant pour tout le monde, de connaître, au vu des différents investissements qui seront financés par les liquidités de la commune, le montant des liquidités actuelles ainsi que le montant de la fortune.

M. Alexandre Vonlanthen répond que la fortune au 1^{er} janvier 2021 était de Fr. 5'063'710.62 et les liquidités à ce jour étaient de Fr. 2'154'000.- pour une dette totale de Fr. 9'910'000.-.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a d'autres questions. Ceci n'étant pas le cas, elle donne la parole à M. Daniel Chassot pour le rapport de la commission financière.

M. Daniel Chassot nous donne connaissance du rapport de la commission financière. En préambule, un rappel de la mission de la commission financière concernant le budget de fonctionnement :

DATE : 15 décembre 2021

Selon l'article 71, alinéa 2 de la loi sur les finances communale (LFCo), la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

Conformément au mandat que nous a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2022 les 15 et 23 novembre dernier.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et produits.

La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes.

Suite à l'analyse du budget de fonctionnement, il ressort notamment:

- Un excédent de charges à hauteur de Fr. 187'040.00 pouvant être relativisé en raison d'une grande prudence sur les rentrées fiscales.
- Une forte progression des charges de formation, Fr. 535'300.34 en grande partie liée à l'ouverture du CO de Cugy.
- Une augmentation substantielle des coûts de la santé, Fr. 64'477.70, soit environ 9.27%
- Avec la mise en application de MCH2, des amortissements sont désormais calculés dans chaque secteur. Pour 2022, ceux-ci représentent un total de Fr. 744'313.00 et sont compensés pour Fr. 502'753.00 par l'utilisation de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Il précise que le budget 2022 a été établi sur la base du coefficient de l'impôt communal à 0.85. Sur la base de son analyse, la commission financière déclare que ce budget de fonctionnement est cohérent et correct. L'évaluation des rentrées fiscales pour les personnes physiques fait preuve d'une grande prudence. Ceci nous permet d'espérer un résultat plus favorable au moment des comptes.

Il est à relever qu'un énorme travail a été effectué pour la mise en application des nouvelles normes comptables MCH2. Ces tâches ont été exécutées de manière très précise et professionnelle. Il remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour l'élaboration de ce budget ainsi que pour la qualité des réponses et explications fournies.

La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget de fonctionnement 2022 sans restriction, tel que présenté.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Chassot pour son rapport et donne la parole aux groupes.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal, la boursière ainsi que l'administration communale, pour la qualité de son message concernant le budget de fonctionnement toujours bien détaillé et surtout en cette période de passation à la version MCH2. Le groupe « Alliance de gauche » a analysé ce budget et les divers postes de dépenses qui en découlent. A titre exhaustif quelques points qui les ont fortement intéressés. Le groupe « Alliance de gauche » approuve de voir un poste prévu pour la réception de notre future Présidente du Grand Conseil qui habite notre commune. Le groupe « Alliance de gauche » approuve l'analyse effectuée par le Conseil Communal et l'administration sur la nécessité d'acheter du matériel ou de continuer à le louer comme par exemple la balayeuse. Dans le poste « eaux usées », malgré un montant de Fr. 30'000.- pour le curage des canalisations, Fr. 15'000.- pour l'adaptation du collecteur du Sécheron et Fr. 30'000.- pour celui du Lat, nous arrivons toujours à mettre en réserve la somme de Fr. 37'838.50. Le groupe « Alliance de gauche » se félicite que la modification du règlement des eaux usées a été refusée à l'époque car nous pouvons entre apercevoir que malgré les investissements de Fr. 75'000.- nous arrivons toujours à mettre un montant en

DATE : 15 décembre 2021

réserve. Le groupe « Alliance de gauche » accepte le montant de Fr. 3'240.- investi dans la nouvelle commission « Climat-énergie » pour qu'elle puisse enfin prendre son envol. Le Conseil Communal est toujours prudent sur les rentrées financières des personnes physiques et morales avec un impôt à 85%, ce qui entraîne un excédent de charges de Fr. 187'000.-. Il ne voit pas la nécessité d'augmenter les impôts mais restons prudents. Si la situation empirait nous pourrions appliquer la même procédure que nous avons appliquée au mois d'avril passé et ainsi réévaluer au mois de mai 2022, à ce moment-là, le taux d'imposition. Le groupe « Alliance de gauche » demande au Conseil Général d'approuver le budget de fonctionnement.

Mme Corinne Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance du budget de fonctionnement tel que présenté lors de sa séance de préparation et l'a accepté à l'unanimité des personnes présentes.

M. Pierre-André Grandgirard, en préambule, remercie l'ensemble du Conseil Communal et notre administratrice communale Sylvia Bersier, pour l'établissement du budget du compte de résultats 2022. Pour le Conseil Communal, l'élaboration du budget qui plus est avec le changement de méthode comptable, représente chaque année un subtil exercice d'équilibre. Des informations détaillées nous ont été fournies dans le message et lors de la séance de groupe. Il précise qu'il intervient au nom du groupe « Equilibre ». Cette première mouture du budget du compte de résultats selon MCH2, prévoit un excédent de charges de Fr. 187'040.- Perte qui représente 2,58% de l'ensemble de ce budget. Le changement de méthode comptable rend la lecture et la comparaison du budget difficile par rapport aux chiffres des années précédentes. Le groupe « Equilibre » constate avec satisfaction que le budget de fonctionnement a été élaboré en tenant compte d'un taux d'imposition stable à 85%. Le groupe relève aussi que de manière générale les charges ont été prévues généreusement et les produits, notamment le revenu des personnes physiques ont été estimés de manière prudente. Les estimations circonspectes pourraient réserver de bonnes surprises en 2022. Cependant, l'insécurité liée à MCH2 et aux effets différés de la pandémie Covid19 en termes de rentrées fiscales pourraient aussi péjorer notre situation financière. Le groupe « Equilibre » accepte le budget du compte de résultats 2022 tel que proposé à l'unanimité et recommande au Conseil Général d'en faire autant.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné attentivement le budget du compte de résultat proposé par le Conseil Communal et a été bien conscient du temps qui a été nécessaire pour le mettre en œuvre selon le nouveau plan comptable harmonisé et il remercie également, comme tous les groupes, non seulement le Conseil Communal mais également le personnel administratif pour la qualité d'élaboration du budget 2022 et l'ensemble des explications données sur chaque poste. Il note que le résultat budgétisé prévoit un excédent de charges de Fr. 187'040.- avec un taux d'imposition laissé à 85%. Elle souhaite aussi relever qu'à l'accoutumée les charges ont plutôt été surestimées, les revenus minimisés notamment par rapport aux comptes passés. Pour rappel depuis 2013 les résultats bruts cumulés ont été de plus de 4 fois supérieurs à ce qui a été budgétisé, ce qui a permis de constituer la fortune de plus de 5 millions avec aussi des liquidités conséquentes de plus de 2 millions. Elle salue également que le taux d'impôt a été maintenu à 85% pour ce budget 2022 malgré une estimation des revenus très prudente. Il n'en demeure pas moins que le taux d'impôt à Cugy reste très élevé par rapport à notre District puisque la moyenne est de 77% et il doit pouvoir être annuellement revu afin de trouver un point d'équilibre entre les différents éléments qui sont les impôts payés par les contribuables, le maintien d'une capacité d'investissements permettant de répondre aux objectifs fixés par le Conseil Communal et un budget de fonctionnement maîtrisé qui permet d'assumer les tâches du ménage communal en plus des charges liées qui sont à payer. Un taux d'impôt adapté relève de l'équité d'un équilibre à trouver pour tous. D'un côté pour ne pas alourdir la

DATE : 15 décembre 2021

situation des citoyens, dans la situation financière actuelle déjà tendue pour pas mal de citoyens, mais aussi pour ne pas rebuter les personnes à plus haut revenu qui souhaiteraient s'installer ou rester dans notre commune. En effet, comme le soulignait la Liberté dans un article récemment consacré à ce qu'il reste pour vivre aux personnes du canton de Fribourg, parmi les dépenses obligatoires, les impôts, et il ne faut pas l'oublier, représentent le poste le plus important, suivi des cotisations de l'assurance sociale puis des primes d'assurance maladie obligatoire. Le groupe « Unis pour Cugy » sera donc très attentif au moment des comptes à faire un examen de la situation au vu de la réalité et si possible et approprié proposera une revue du taux d'impôts. Pour rappel et contrairement aux années passées il n'y aura plus de possibilité de faire des amortissements supplémentaires lors des comptes et l'entier du résultat sera viré à la fortune.

Mme la Présidente réitère ses remerciements à Mme Sylvia Bersier et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, elle soumet le budget du compte de résultat 2022 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget du compte de résultat 2022 est accepté à l'unanimité.

4. PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe qu'il s'agit d'une adaptation du règlement voté en 2019. Cette adaptation fait suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'ECAB qui impose d'avoir un spécialiste AEAI pour le contrôle des bâtiments et plutôt que d'avoir une personne formée pour quelques bâtiments par année dans la commune, le Conseil Communal a préféré donner un mandat à une entreprise externe qui a une personne formée. Pourquoi ce point se trouve dans le dicastère aménagement et pas du feu, puisque c'est lié à l'ECAB, c'est simplement que c'est lié aux constructions et en toute transparence pour être prêts à refacturer les émoluments si nous avons besoin d'un spécialiste dans la construction, nous avons ajouté un alinéa 7 à l'article 4 par rapport à la refacturation d'un éventuel expert des constructions. Il rappelle que le règlement est du ressort de l'approbation du Conseil Général et l'annexe 1 qui est les tarifs est de l'approbation du Conseil Communal.

Les articles modifiés ou rajoutés ainsi que l'annexe ont été remis à chaque conseiller ; il n'en donne pas lecture mais reste à disposition en cas de questions.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen pour ces informations et donne la parole à M. Daniel Chassot, pour le rapport de la commission financière.

M. Daniel Chassot nous informe que la commission financière a examiné avec attention la proposition de règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions présenté par le Conseil Communal lors de leur séance du 23 novembre dernier.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil Général lors de sa séance du 11 décembre 2019. Cependant, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LECAB et de son règlement, la Commune a dû donner mandat à une entreprise possédant un spécialiste en protection incendie.

DATE : 15 décembre 2021

Afin de permettre la refacturation de ces émoluments communaux, le Conseil Communal propose une modification de son règlement. Ces modifications sont clairement indiquées dans le message du Conseil Communal.

Sur la base de son analyse et des documents fournis, la commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté.

La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions au sujet de ce règlement.

Pas de questions, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet au vote le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est accepté à l'unanimité.

5. PASSATION AU CONSEIL COMMUNAL DE 2 OBJETS AU CONSEIL COMMUNAL

En préambule, Mme la Présidente Nathalie Pires nous informe que le vote aura lieu en fonction de l'ordre d'arrivée de ces deux objets et comme ils sont arrivés lors du Conseil Général du 22 septembre dernier.

5.1. Postulat « Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale » : présentation

5.1.1. Présentation

Mme la Présidente Nathalie Pires nous informe que le bureau s'est réuni et a validé la recevabilité de ce postulat déposé par le groupe « Alliance de gauche » et par notre conseiller général Manuel Pires. En parallèle, dans notre règlement du Conseil Général, il n'y a pas de possibilité de postulat contrairement à Estavayer ou à Fribourg. Nous avons donc la possibilité, dans notre commune, de déposer des propositions. Ainsi, afin de gagner en efficacité, le bureau propose de voter pour le changement du nom de « postulat » à « proposition », d'où le point changement de postulat à proposition afin qu'il soit soumis à vote.

5.1.2. Vote pour changement de postulat à proposition

Mme la Présidente Nathalie Pires demande qui accepte le changement de « postulat » à « proposition ».

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

DATE : 15 décembre 2021

Le changement de terme est accepté à l'unanimité et on passe au vote pour la passation au Conseil Communal.

5.1.3. Vote pour passation au Conseil Communal

Mme la Présidente Nathalie Pires nous informe que le bureau s'est réuni et a validé la recevabilité de cette proposition ; si le Conseil Général accepte sa passation, le Conseil Communal procèdera à l'étude de cette proposition ; si la passation est refusée, l'objet ne sera pas retenu pour étude. Pour toutes questions de contenu elles seront relayées au moment de l'étude à partir du moment où le Conseil Communal aura saisi cet objet pour lequel nous l'aurions mandaté, il ferait l'étude de faisabilité. Elle demande donc au Conseil Général de se positionner pour la passation au Conseil Communal afin qu'il examine la faisabilité de cette proposition : « Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale ».

Mme Emilie Saugy nous informe que le groupe « Unité communale » suggère, pour le moment, de refuser la proposition de mise à disposition de protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale. Le groupe ne s'oppose pas à la proposition en tant que telle mais plutôt au moment choisi. En effet, le canton est en discussion à ce sujet et ils estiment préférable, à ce stade, d'attendre la décision du Conseil d'Etat pour aller de l'avant au niveau communal. Néanmoins, au cas où la proposition de mise à disposition de protections hygiéniques devait être acceptée ce soir par le Conseil Général, le groupe « Unité communale » demande au Conseil Communal de limiter cette mise à disposition aux écoles et non pas à toutes les institutions publiques.

Mme la Présidente tient à préciser que nous ne votons pas ce soir pour directement la proposition mais pour sa passation en faisabilité par le Conseil Communal. Nous votons l'étude.

Mme Emilie Saugy répond que c'est bien ce que le groupe a compris.

Pas d'autres interventions, la passation de cette proposition au Conseil Communal est soumise au vote.

Vote :

Approbation : 17 Avis contraire : 13 Abstention : 0

La passation de la proposition au Conseil Communal est acceptée à la majorité.

5.2. Proposition « Possibilité d'acquisition de la parcelle no 1058 dans le périmètre du « Château » »

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que cette parcelle est propriété d'une société dans laquelle il est actionnaire, donc pour éviter tout quiproquo dans les délibérations, il use de son droit de récusation et sort de la salle durant les délibérations.

5.2.1. Présentation

DATE : 15 décembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires nous informe que le bureau s'est réuni et a validé la recevabilité de cette proposition et nous informe que si sa passation est acceptée, le Conseil Communal procèdera à l'étude de la proposition et si sa passation est refusée, l'objet ne sera pas retenu pour étude. Pour toutes questions de contenu, de la même façon, elles seront relayées au moment de l'étude. Elle demande s'il y a des questions ou remarques.

Mme Tatiana Veth nous informe que lors de sa séance de préparation, le groupe « Unité communale » s'est interrogé sur l'opportunité de voter ce soir sur cette proposition. En effet, le fait que la parcelle concernée n'est pas à vendre et qu'un projet serait en préparation semble être connu de la plupart d'entre nous. Aussi, ils trouvent que demander un rapport au Conseil Communal pour confirmer cela lors de la prochaine séance semble peu utile et trop formaliste. Sous cet angle, le groupe « Unité communale » serait pour un retrait de la proposition ou alors une consultation du Conseil Communal sur ce point comme le prévoit notre règlement.

5.2.2. Vote pour passation au Conseil Communal

Pas d'autres interventions, la passation de cette proposition au Conseil Communal est soumise au vote.

Vote :

Approbation : 13 Avis contraire : 16 Abstention : 1

La passation de la proposition au Conseil Communal est rejetée à la majorité.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Bernard Grandgirard se permet de revenir sur le point 5.2. dont la passation a été refusée. Une proposition a été émise de consulter le Conseil Communal, ce que prévoit le règlement, et il a été dit qu'apparemment tout le monde connaît la réponse. Plutôt que de tourner autour du pot et rester finalement sur une non-réponse, il se permet de nous la donner. Suite au dernier Conseil Général et de manière proactive, le Conseil Communal a contacté les propriétaires.

Mme la Présidente Nathalie Pires se permet de l'interrompre et précise qu'il n'avait pas le mandat de le faire en temps que Syndic. Il ne pouvait pas, même en préparation de la séance du Conseil Général, étudier un objet qui n'a pas été soumis au Conseil Communal par le Conseil Général. Elle lui demande donc de passer aux informations communales et de laisser ce point.

M. Bernard Grandgirard comprend donc qu'elle ne veut pas de réponse à ce point.

Mme la Présidente confirme et précise qu'il n'a pas été mandaté pour nous la donner. Elle précise qu'il y a toujours, s'il n'est pas d'accord, de faire recours auprès de l'autorité de surveillance mais elle lui demande de passer au point suivant.

M. Bernard Grandgirard passe au point suivant mais regrette simplement le fait qu'on ne puisse pas donner une information et que cela n'a aucun sens.

Un temps mort est demandé par l'assemblée il est 21.22 h. Une interruption de séance de 8 minutes est accordée.

Reprise de la séance, il est 21.30 h.

DATE : 15 décembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires reprend la séance et donne la parole à l'assemblée.

Mme Tatiana Veth propose de considérer l'intervention de M. le Syndic comme réponse à sa question soulevée tout à l'heure lors de son intervention sur le point précédent ce qui permettrait de lever le voile sur ce secret de polichinelle.

Mme la Présidente lui demande de reformuler son intervention.

Mme Tatiana Veth répond que lors de son intervention elle a indiqué que le groupe « Unité communale » considérait qu'un retrait de la proposition ou un prononcé du Conseil Communal sur la proposition, comme le prévoit notre règlement, serait opportun et elle pense que l'intervention de M. le Syndic pourrait être considérée comme une réponse à sa deuxième remarque.

M. Pierre-André Grandgirard relève que lorsqu'il a formulé cette proposition il ne pensait pas arriver à un tel état de fait et que cela pose autant de discussion. Il a peut-être, en mettant en évidence cette parcelle 1058 qui est une parcelle non bâtie, a proximité du château, de la zone d'intérêt public, il a voulu avoir un avis officiel sur le devenir de cette parcelle. Il savait qu'elle était propriété d'AGV, que c'était une parcelle précieuse de part son emplacement mais il pense que si la question n'avait pas été posée et qu'en faisant l'étude autour de la parcelle 170, de ne pas englober éventuellement la possibilité de faire quelque chose sur cette parcelle on aurait loupé quelque chose. Son but était simplement d'avoir une réponse de savoir si on aurait la possibilité d'acquérir cette parcelle ou non. Si c'est non le cas est réglé et si c'est oui à quelles conditions. En déposant une proposition ce n'était probablement pas la décision parlementaire adéquate quoique si on lit le règlement de notre Conseil Général, au niveau de la proposition cela veut dire que la proposition c'est demander un rapport au Conseil Communal sur un point bien précis, ce qu'il souhaitait. Ce rapport aurait pu être très bref et il souhaitait seulement avoir une réponse officielle à cette proposition. Maintenant qu'elle a été refusée d'être transmise au Conseil Communal il va attendre les divers pour reformuler sa question.

Mme la Présidente le remercie et relève qu'on touche à la forme de notre Conseil Général et il est vrai que si une proposition est faite, effectivement elle est soumise au vote du Conseil Général pour savoir si nous la passons au Conseil Communal pour étude de faisabilité. A partir du moment que le Conseil Général a voté que la passation n'aurait pas lieu, le Conseil Communal ne se prononce pas dessus. Maintenant si ce point est passé en question dans les divers, alors là effectivement il y aura une réponse du Conseil Communal.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'une question a été posée par Mme Tatiana Veth pour demander, sur la deuxième question posée, d'avoir une position du Syndic, donc il pense qu'à présent on peut avoir cette réponse.

Mme la Présidente répond qu'elle ne l'a pas compris dans ce sens. Elle a compris que Mme Tatiana Veth faisait une proposition que l'intervention de M. le Syndic était une forme de réponse à sa question.

M. Olivier Vonlanthen répond que non, sa deuxième question était qu'on pouvait demander un éclaircissement de la part du Conseil Communal.

Mme la Présidente demande à Mme Tatiana Veth si elle accepte, avec M. Vonlanthen, que puisque c'est une demande qu'elle fait à M. le Syndic, cela puisse se faire lors des informations communales ou dans les divers.

Mme Tatiana Veth pense qu'il serait judicieux que M. le Syndic le fasse lors des informations communales comme cela il peut reprendre où il en était. A préciser qu'il donne une information à son intervention et non sur la proposition puisque celle-ci n'est pas passée.

La parole est donnée à M. le Syndic pour les informations communales.

DATE : 15 décembre 2021

M. Bernard Grandgirard revient sur ses propos et informe le Conseil Général qu'avec bon sens, le Conseil Communal a contacté les propriétaires pour avoir un élément de réponse à cette parcelle no 1058. Les propriétaires AGV SA ne sont pas vendeurs de cette parcelle et vont prochainement déposer un dossier de mise à l'enquête de deux bâtiments sur cette parcelle. Pour le Conseil Communal cela lui a paru simple de faire cette démarche en préparation de cet objet, également simple et transparent d'apporter cette information afin de ne pas faire de cet objet qu'il dure une année pour finalement avoir une réponse négative et une mise à l'enquête avant la réponse.

Il remercie le Conseil Général pour la confiance apportée au Conseil Communal en ayant accepté tous les objets soumis aux budgets ce soir. Ils seront bien entendu tenus informés de l'avancement de chacun de ces objets au fil des mois ; il remercie également ses collègues pour la bonne préparation des dossiers. Plusieurs défis attendent notre commune et nous allons nous y atteler.

Concernant le journal communal « Le Lien », début 2022 nous allons mettre en place un groupe de travail, une équipe rédactionnelle, des citoyens se sont d'ailleurs déjà annoncés pour cette tâche, l'administration étant bien sûr aux premières loges pour ce travail et il passe l'appel aux membres du Conseil Général si d'autres personnes sont intéressées à participer à ce travail, le fait de rafraîchir l'esthétique de notre journal communal, le fait de participer à l'élaboration de son contenu (articles, interview, rubriques), sont les bienvenus. A savoir qu'il paraît entre 2 et 4 fois par année et un lien avec les réseaux sociaux et notre site internet pourrait également être établi. Toutes les idées sont les bienvenues.

Concernant le CO, l'inauguration de cet automne s'est bien passée, il y a eu une bonne participation ainsi qu'un très bon retour de la population, des utilisateurs et du monde politique. Les travaux d'aménagements extérieurs ont très bien avancé mais malheureusement le tapis final sera réalisé seulement à l'été 2022. Concernant le périphérique du CO, le dossier pour l'arrêt de bus est toujours bloqué par un recours sur la procédure ; c'est une procédure qui est longue et on espère qu'elle puisse se débloquer quand même mais nous n'allons pas pouvoir réaliser les travaux avant le printemps prochain.

La commission climat-énergie va nous informer sur le dynamisme de ce groupe et de la coprésidence qui est assumée par MM. Jonas Saugy et Marc Sommer.

Pour terminer il remercie l'ensemble du Conseil Général pour leur engagement pour le bien de notre commune, un grand merci à toute l'équipe de l'administration pour la qualité de leur travail tout au long de l'année, de même à l'ensemble des employés communaux pour leurs tâches au quotidien au service des citoyens. Il nous informe que nous avons accueilli, lors d'un apéritif, les nouveaux habitants de notre commune pour les années 2020 et 2021 et malheureusement il y a eu là une très faible participation et le Conseil Communal va se poser des questions sur la forme de cet accueil. Demain soir, le Conseil Communal va rencontrer les nouveaux citoyens, âgés de 18 et 19 ans, et on les recevra dans le cadre de « Broye Luminis ». Il souhaite à toutes et tous une bonne santé et tous ses vœux pour 2022 en espérant que la vie associative pourra retrouver un peu de normalité.

M. Guido Flammer nous donne quelques informations sur nos routes communales. La route cantonale de Vesin arrive à sa fin, il y a les dernières retouches qui se font (finitions, rhabillages derrière les cunettes), la réception des travaux se fera à la mi-janvier. Pour sa part, c'est un chantier qui s'est bien passé. En ce qui concerne le Rte de Fétigny c'est un peu plus compliqué car les perturbations ont déjà commencé avant les travaux à cause du retard pris par la mise à l'enquête. Il faut également prendre en compte que ce sont des travaux plus conséquents et lourds qu'à Vesin. On arrive à la fin de la mise en séparatif et il restera certains travaux pour ce printemps en collaboration avec les travaux de goudronnage du CO et du goudronnage final de la Rte de Fétigny.

DATE : 15 décembre 2021

Mme Marie-Madeleine Marcuard nous informe que les écoles de Cugy et Vesin ont réalisé un parcours lumineux qui s'appelle « en chemin vers Noël » ; il a été fait en collaboration avec certains parents et commerçants ; chaque classe a décoré une vitrine d'un commerce de la commune ainsi que l'administration communale. Ces décorations ont été installées du 13 au 31 décembre et chaque commerçant décidera ensuite s'il veut prolonger ou pas. Certains parents se sont aussi portés volontaires pour décorer leur habitation afin de compléter le parcours lumineux des villages de Cugy et Vesin. Le parcours est illuminé chaque soir de 17.00 h. à 21.00 h. et elle remercie les enfants pour leur travail ainsi que les parents qui s'y sont associés.

M. Yannick Bersier nous informe que l'année prochaine le Conseil Communal va venir vers le Conseil Général avec une demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable certainement au Conseil Général du printemps, information donnée car la dernière fois qu'une demande de crédit a été faite en cours d'année, c'est une procédure que le Conseil Général n'aime pas beaucoup. Il s'agit du changement de la conduite d'eau potable qui se situe le long du chemin des Frossailles, à la hauteur de l'entreprise Sandoz SA jusqu'à la Route du Sécheron. En effet, nous avons constaté lors d'une construction cet automne chez la famille Pachoud, en face de l'entreprise Goumaz, cette conduite est sur le domaine privé mais ils ont profité de faire un sondage plus profond dans le terrain pour voir l'état de notre conduite. Cette conduite montre des signes de vieillesse, elle est de 1955 donc elle a plus de 60 ans, pour info la durée de vie d'une conduite est d'environ 80 ans, donc elle pourrait durer encore une vingtaine d'années mais elle peut tenir encore 2 ans comme 20 ans. Mais du fait que l'on prévoit aussi la réfection de la Route des Frossailles en 2022, le Conseil Communal s'est fait une réflexion de savoir si on changeait maintenant le tronçon de la conduite de la parcelle en construction tout de suite lors de ces travaux ou si on réfléchit plus loin et qu'on profite des travaux de la route pour amener cette conduite d'eau potable sur le domaine public, donc sous la route, d'où la demande de budget qui arrivera en cours d'année 2022 pour le changement de cette conduite. Plus d'informations seront données au printemps 2022.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de ces informations communales.

M. Pierre-André Grandgirard intervient à titre individuel simplement pour remercier M. le Syndic pour sa réponse officielle à son interrogation sur le devenir de la parcelle no 1058 et il insiste que si cette demande n'avait pas été formulée on serait peut-être passé à côté d'une opportunité. Il espère maintenant que le crédit d'étude pour l'aménagement du centre village incluant un avant-projet d'école primaire qu'on a voté ce soir permettra de réaliser de la meilleure façon possible une école et le devenir de ce centre village qui est très important pour notre commune.

7. DIVERS

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Nicole Schorro souhaite soulever un souci de sécurité qui lui tient à cœur. Nombre de promeneurs et autres cyclistes utilisent le chemin de la grande salle pour rejoindre Cugy et inversement. Après la traversée de la passerelle qui enjambe le ruisseau on se retrouve directement sur la route. Une route très fréquentée par des véhicules qui souvent roulent à grande vitesse. Il faut donc traverser cette route où il n'y a ni éclairage, ni passage clouté alors qu'un chemin piétonnier débouche à cet endroit. Aujourd'hui ce n'est plus que des promeneurs qui utilisent ce parcours mais également des élèves du CO qui, pour des raisons personnelles ou gain de temps, prennent aussi ce chemin ce qui est particulièrement

DATE : 15 décembre 2021

dangereux. Serait-il dès lors possible d'étudier ou de faire étudier la sécurisation de cette traversée de route si toutefois elle ne fait pas déjà partie des démarches prévues au point 3.1.3. voté ce soir ? Pour la sécurité de toutes et tous elle remercie le Conseil Communal.

M. Guido Flammer répond que cette question l'a déjà interpellé et il a déjà appelé dans le courant de cet été le Département des Ponts et Chaussées pour savoir comment on pourrait régler ce problème. Il est arrivé à une solution que la passerelle est la seule bonne solution mais le Conseil Communal a pensé qu'il fallait réfléchir un peu. Ce passage fait bien entendu partie de l'étude de mobilité et dans ce cadre-là on pourra trouver une solution.

M. Marc Sommer nous informe que la commission climat-énergie s'est constituée le 12 octobre et elle se compose de MM. Marc Sommer et Jonas Saugy pour la co-présidence, M. Jonathan Despraz pour le secrétariat, MM. Bernard Grandgirard, Jean-Denis Borgognon et Guido Flammer pour le Conseil Communal et pour le Conseil Général Mme Mélissa Bersier et MM. Jacques Monnard et Manuel Pires. C'est une grande commission qui a prévu de se rencontrer 6 fois par année. Il est important de rappeler que la commune de Cugy fait partie du programme « Cité de l'énergie » mais on n'a pas pour autant le label. A ce titre nous avons le droit d'obtenir des mesures d'accompagnement de la part du bureau Bio-Eco qui a contribué à la réalisation du plan communal des énergies qui est disponible sur le site de la commune. Il a été établi à partir de 2012 et finalisé en 2019. Depuis il est resté visible sur le site de la commune mais il s'est passé peu de chose ce qui a motivé la suite expliquée par M. Jonas Saugy.

M. Jonas Saugy nous informe que l'une des mesures d'accompagnement que nous bénéficions en faisant partie de ce programme est une visite annuelle d'un membre du bureau Bio-Eco afin de nous conseiller et nous accompagner dans nos démarches. Lors de cette visite que nous avons reçu lors de notre séance en novembre, nous sommes passés au travers d'un état des lieux qui a été établi initialement pour la mise en place du plan communal des énergies à partir de 2012 et nous avons pu constater que beaucoup de paramètres ont évolués de manière positive dans notre commune depuis. C'est une très bonne nouvelle et il tenait à le souligner. Citons par exemple, le changement de l'éclairage public qui est passé entièrement au LED à la place de l'halogène, la réfection de la salle où nous nous trouvons actuellement et bien sûr le chauffage y inclus ou encore le traitement des déchets qui a été centralisé chez RG Récupération à Sévaz pour un service professionnel. Suite à ce constat, la commission a défini que sa priorité serait de mettre à jour cet état des lieux, par la récolte de toutes les données nécessaires dont les plus significatives sont l'IUS suivi des bâtiments communaux. Il leur a également été conseillé d'établir un règlement pour la commission ce qui va être étudié lors d'une prochaine séance. C'est évidemment un gros travail préliminaire qui permettra ensuite de procéder à une nouvelle évaluation de notre statut au sein du programme « Cité de l'énergie » et une fois cette évaluation à jour, nous aurons un point de départ pour la priorisation des mesures à améliorer par la commission.

Plus d'intervention Mme la Présidente Nathalie Pires nous informe qu'elle a reçu une demande du don du sang qu'elle soumet au Conseil Communal. Il existe dans notre commune la possibilité que la mise en place de la salle soit faite par les employés communaux, il y a d'ailleurs une demande de tarif horaire qui est posée, mais avec une spécificité. Pour une manifestation il y a des tarifs fixés et pour une aide ou prestation des employés communaux, par exemple pour le CO, il y a un autre tarif. La demande est la suivante : à partir du moment où le don du sang ne se considère pas comme une manifestation, il y a une demande soit de vue à la baisse du tarif qui leur a été imposé, soit une mise en avant ce qui voudrait dire qu'ils soient au moins informés du tarif qu'ils auraient à payer pour une prochaine séance mais dans tous les cas une demande de visibilité de ces

DATE : 15 décembre 2021

tarifs. Pour l'information du Conseil Général, la mise en place de la salle pour 22 tables et 49 chaises a été estimée à Fr. 160.- et le rangement de la salle à Fr. 120.-, tout en sachant que la location de la salle leur est offerte. Donc un tarif de Fr. 280.-. Elle demande donc, à titre personnel, que la visibilité des tarifs de la mise en place de la salle soit posée quelque soit les situations sur le site et qu'une réponse leur soit donnée pour expliquer et justifier de façon plus concrète pour quelle raison ce tarif de Fr. 280.- leur a été demandé.

M. Bernard Grandgirard répond qu'effectivement nous avons bon nombre de réservations de locaux qui, soit sont demandées par les sociétés locales ou par d'autres organisations de district, publiques, privées ou autres. Le don du sang est une occupation habituelle de notre salle ; les tarifs de notre salle font l'objet d'un règlement et d'un formulaire de réservation, disponible sur notre site internet où les tarifs de mise en place éventuelle par les employés communaux sont inscrits sur ce formulaire. Tout est public. On se trouve cependant dans une organisation qui est le don du sang, qui se trouve sous l'égide du canton, et on ne connaît pas exactement les moyens financiers, mais finalement le but primaire est très louable et finalement on est très satisfaits d'avoir le don du sang à Cugy. Il est clair qu'en tant qu'autorité communale on se doit de veiller au juste traitement, à l'équité entre les différents organes qui demandent des bâtiments communaux. D'ailleurs dans les budgets et comptes, on retrouve ces locations qui sont estimées qu'elle que soit la manifestation. Le Conseil Communal a eu d'ailleurs quelques discussions avec la société des samaritaines de manière pro-active afin de trouver des solutions. Par le passé c'étaient des bénévoles qui mettaient en place la salle, bénévoles organisés par la société des samaritaines, et apparemment ils font face à peut-être un peu moins de personnes susceptibles à aller leur donner un coup de main et elles se retournent vers la commune pour sa mise en place à moindre frais. Actuellement le Conseil Communal est en discussion avec eux. On essaie de trouver une solution avec eux mais la politique de la commune est plutôt de maintenir les tarifs fixés dans le règlement et on peut éventuellement apporter un don ou une forme de soutien qu'elle que soit la manifestation.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a d'autres interventions.

Ceci n'étant pas le cas, elle remercie tous les conseillers généraux, le Conseil Communal, le personnel de l'administration pour leur participation à cette assemblée. Elle les remercie pour leur engagement et leur esprit critique. Elle remercie également toutes les personnes, qui par leur engagement apportent à notre commune une plus-value et le maintien à long terme de nos acquis communaux. Elle invite les conseillers généraux à venir chercher leurs vacations auprès de la secrétaire et invite toute l'assemblée à la prochaine séance du Conseil Général qui aura lieu le 4 mai 2022 et souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2022, de la santé et un joyeux Noël.

La séance est levée il est 22h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Nathalie Pires

Sylvia Bersier